



ACTUALISATION CŒUR DE METIER
Techniques professionnelles et qualité de service
GERER LA FIN DU BAIL & RECOUVRER LES LOYERS

Durée : 14 heures en présentiel et 3 heures en distanciel

Moyens pédagogiques :

- Une formation concrète et opérationnelle
- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'exercices pratiques
- Un livret est remis à chaque participant
- Evaluation des acquis avant et après la formation

Public concerné : Toute personne travaillant dans une agence immobilière

Conseil pédagogique : Un groupe de 8 à 10 participants, pour un travail personnalisé.

Mode d'évaluation :

- Une étude des besoins
- Des feuilles de présence
- Un questionnaire d'évaluation des acquis des participants à l'issue de la formation
- Une grille d'évaluation « à chaud » de la formation complétée par le participant
- Une grille d'évaluation « à froid » de la formation complétée par le participant 1 mois après la formation

Etude de vos besoins :

- Mettre fin au bail d'habitation
- Mettre fin au bail commercial
- Recouvrer les loyers à l'amiable
- Piloter la procédure d'expulsion
- Piloter la procédure de reprise des locaux abandonnés
- Piloter le recouvrement judiciaire avec le commissaire de justice

Objectifs de la formation : Au cours de cette formation, vous apprendrez à :

- Mettre fin au bail d'habitation
- Mettre fin au bail commercial
- Recouvrer les loyers à l'amiable
- Piloter la procédure d'expulsion
- Piloter la procédure de reprise des locaux abandonnés
- Piloter le recouvrement judiciaire avec le commissaire de justice

Tarif par jour et par participant :

210 Euros (TVA non applicable)

Possibilité de prise en charge par les OPCO et le FIFPL pour les études de moins de 50 salariés



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation en présentiel (2 jours)

I – METTRE FIN AU BAIL D’HABITATION ET A USAGE MIXTE

- 1) Identifier les différents régimes de baux d’habitation
- 2) Rédiger le congé du bailleur
- 3) Contrôler la régularité du congé du preneur
- 4) Mettre en œuvre la fin judiciaire du bail d’habitation

II – METTRE FIN AU BAIL PROFESSIONNEL

III – METTRE FIN AU BAIL COMMERCIAL

- 1) Identifier le statut des baux commerciaux
- 2) Appliquer le régime du bail commercial
- 3) Comprendre le droit au renouvellement du bail commercial et le refus du renouvellement
- 4) Rédiger le congé du bailleur
- 5) Contrôler la régularité du congé du preneur
- 6) Mettre en œuvre la fin judiciaire du bail commercial

IV – RECOUVRER LES LOYERS A L’AMIABLE

- 1) Identifier les profils de mauvais payeurs
- 2) Mettre en place un scénario de recouvrement amiable
- 3) Communiquer efficacement pour recouvrer
- 4) Suivre la relance
- 5) Respecter l’obligation de l’article 750-1 du Code de procédure civile

V – PILOTER LA PROCEDURE D’EXPULSION

- 1) Contrôler la rédaction de l’assignation en résiliation de bail
- 2) Recevoir la décision d’expulsion permettant d’expulser
- 3) Gérer la procédure d’expulsion

VI – PILOTER LA PROCEDURE DE REPRISE DES LOCAUX ABANDONNES

- 1) Comprendre les conditions d’ouverture de la procédure de reprise des locaux abandonnés
- 2) Gérer le dossier de reprise des locaux abandonnés

VII – PILOTER LE RECOUVREMENT JUDICIAIRE AVEC LE COMMISSAIRE DE JUSTICE

- 1) Juger de l’opportunité de mettre en œuvre une saisie conservatoire
- 2) Juger de l’opportunité des différentes mesures d’exécution